



Rendez-vous avec la Direction diocésaine de Paris

L'analyse de la CGT-EP

La délégation de la CGT-EP, soucieuse d'établir un dialogue social constructif et sincère avec tous les interlocuteurs de l'enseignement privé sous-contrat, a répondu à l'invitation de M. Canteneur, directeur diocésain de l'enseignement catholique à Paris, qu'elle avait précédemment interpellé à l'occasion d'une tribune libre qu'il avait publiée dans la revue de l'APEL de Paris.

De ce rendez-vous, et des réponses qui ont été apportées à nos questions, nous retenons principalement que :

Premièrement, la direction diocésaine semble ne pas connaître tous les règlements qui encadrent notre métier, qu'il s'agisse des droits des personnels ou des obligations des chefs d'établissement. La crise de la COVID en aura une nouvelle fois, s'il en était besoin, fait la démonstration. Ce mépris des cadres légaux dans lesquels s'exerce la relation contractuelle des établissements de l'enseignement privé catholique avec l'État est surprenant. Quand la CGT-EP rappelle que les seuls interlocuteurs des maîtres en matière de pédagogie sont les IA-IPR, professionnels chevronnés, titulaires d'un concours de recrutement de l'enseignement, et formés à la dispensation des conseils pédagogiques, c'est l'étonnement. Comme si les compétences de nos inspecteurs s'arrêtaient aux portes de nos établissements ; comme si les programmes n'étaient pas nationaux ; comme si nous étions les employés des établissements dans lesquels nous exerçons !

Il paraît bon à la CGT-EP de rappeler que les maîtres ont pour seul employeur le Recteur de l'Académie dans laquelle ils enseignent.

De la même manière, la direction diocésaine reconnaît l'incompétence de la plupart des chefs d'établissement dans la gestion de la DHG et la ventilation des IMP. Il s'agit pourtant là de fonds publics, mis à la disposition des établissements pour assurer leur fonctionnement et pour la meilleure organisation possible des enseignements. Autant dire que les manquements des chefs d'établissement sur ces questions entraînent de lourdes conséquences pour les maîtres des écoles qu'ils dirigent. Ce n'est pas acceptable.

Ensuite, et cette politique est entretenue par l'ignorance que nous venons de relever autant qu'elle la nourrit, la direction diocésaine a une conception libérale et marchande de l'école. Le directeur diocésain le revendique : les parents sont des clients. Il oublie seulement de dire que l'enseignement privé, catholique ou pas, participe au service public de l'enseignement, et que c'est à ce titre que l'État prend en charge le recrutement et la rémunération des enseignants, et que les collectivités financent l'enseignement privé.

Par conséquent, si les parents devaient être des « clients », ils ne sauraient l'être ni des enseignements (qui relèvent des programmes nationaux), ni des enseignants (dont la liberté pédagogique repose sur le lien étroit qu'ils ont avec l'État, leur seul employeur). Tout au plus, leur regard pourrait s'exercer sur... le chef d'établissement, personnel de droit privé ! Ce dernier est pourtant le seul à échapper à leur contrôle !

Cette marchandisation de notre métier est une dérive à laquelle la CGT-EP, et avec elle tous les personnels attachés à leur métier et à l'école républicaine, s'opposera de toutes ses forces.

Enfin, ce qui se manifeste, conjointement aux deux premiers points, c'est une mécompréhension globale de ce qu'est le dialogue social au sein des établissements. En effet, d'un côté le directeur diocésain encourage les représentants syndicaux à engager le dialogue avec les chefs d'établissement et à lui faire remonter à lui, personnellement, les difficultés rencontrées ; de l'autre, c'est la défiance et le mépris qui apparaissent à travers la pratique au jour le jour de l'exercice syndical. Dans nos établissements, combien de CSE jouent vraiment leur rôle ? Combien de personnels se sont vu intimidés par leur chef d'établissement lorsqu'ils voulaient monter une liste indépendante ? De combien de vexations et de réelles discriminations sont accablés ceux qui veulent exercer leur droit syndical dans leur établissement ? Le directeur diocésain confie à la CGT-EP qu'il aurait aimé avoir son soutien lorsqu'il s'est attaqué l'an dernier aux dysfonctionnements managériaux qu'il identifiait dans la gestion d'un grand établissement de l'ouest parisien : c'est une incompréhension totale de ce qu'est l'engagement syndical ! Les sections syndicales n'ont pas vocation à être le bras armé du directeur diocésain, mais à susciter et entretenir un dialogue soucieux de l'amélioration des conditions morales et sociales des personnels. Or, pour que ce dialogue puisse avoir tout son sens, encore faut-il que les chefs d'établissement admettent qu'il est indispensable et qu'ils lui accordent toute sa place.

La CGT-EP se félicite donc de cet entretien, qui a permis de mettre en lumière les positions idéologiques de la direction diocésaine. Elle espère que le dialogue n'en restera pas là. L'enseignement privé catholique de Paris a la chance d'avoir au service de ses élèves des maîtres bien formés, compétents, et investis. Nous attendons donc que cela soit reconnu et soutenu par une meilleure prise en compte de leurs revendications.



Nous contacter : academie.paris@cgt-ap.org 08 33 26 18 83